

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

MONTREUIL LE, 21 MARS 2013

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES RELATIONS SOCIALES ET DE
L'ORGANISATION
BUREAU A3 - ORGANISATION, SUIVI DE L'ACTIVITE
ET ANIMATION DES SERVICES
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Plan de classement :
Affaire suivie par : Christine Gomez-delonca
Téléphone : 0157534009
Télécopie : 0157534018
Mél : christine.gomez-delonca@douane.finances.gouv.fr
Mél service : dg-a3@douane.finances.gouv.fr
Réf : **130206**

Note

pour

Mesdames et Messieurs les chefs
de circonscriptions interrégionales et régionales

Objet : Version actualisée de la lettre de mission des assistants de prévention

Ref : Note A3 n° 120464 du 15 juin 2012.

PJ : Une lettre de mission type modifiée.

Par note visée en référence, vous avez été destinataires des lettres de mission types des conseillers et assistants de prévention de la DGDDI.

Dans le cadre d'un débat sur le sujet en CHSCT ministériel, les représentants du personnel ont souhaité que certaines modifications soient apportées à la lettre de mission des assistants de prévention.

Ces modifications se traduisent par :

- le retrait de la mention relative au devoir de réserve ;
- l'ajout d'une mention prévoyant l'information systématique de l'assistant de prévention sur les accidents et incidents de service ;
- la mention des fiches de risques professionnels parmi les documents dont l'assistant de prévention doit être destinataire ;
- la suppression du paragraphe prévoyant que la fonction est exercée dans le cadre d'une délégation de compétence du directeur régional ;
- la mention du champ de compétence géographique de l'assistant de prévention, de manière à ce qu'il soit lisible pour les membres du CHSCT n'appartenant pas à la DGDDI.

Vous trouverez ci-joint une version corrigée de la lettre de mission type des assistants de prévention, qui remplace celle annexée à la note du 15 juin 2012.

Ce nouveau modèle devra être utilisé lors de l'affectation d'un nouvel agent sur les fonctions d'assistant de prévention ou si vous étiez conduits à revoir la quotité de travail correspondant à ces dernières.

La lettre de mission des conseillers de prévention n'est pas modifiée.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de la présente.

L'administrateur des douanes,
chef du bureau A3

signé

Jean-François RUBLER